

VILLE DE BEAUSOLEIL

LE BILLET SOCIAL

POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER D'UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ GRATUITE ?

Tout assuré du régime général, peut bénéficier d'une couverture mutuelle accordée sous certaines conditions :

- ➔ Résidence stable sur le territoire français
- ➔ Régularité de la situation administrative
- ➔ Plafond de ressources non dépassé (à titre d'exemple, une personne seule peut bénéficier de la CMU-C si ses revenus sont inférieurs à 8653 € par an).

Vos revenus sont modestes ? Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide, rendez-vous sur le stimulateur de droits.

EN SAVOIR PLUS...

N'hésitez pas à déposer un dossier en téléchargeant le formulaire de demande disponible ici. Vous recevrez une réponse rapide.

Les dossiers doivent nous être adressés soit par courrier soit déposés dans nos centres d'accueil qui peuvent vous proposer un accompagnement personnalisé et un accueil spécifique.

Adresse à mentionner sur vos courriers : CPAM DES ALPES-MARITIMES 06180 NICE CEDEX 2

4 AVANTAGES IMPORTANTS

Sur présentation de votre attestation CMU-C ou ACS, accompagnée de votre carte vitale, vous pouvez bénéficier d'avantages importants

- Absence de dépassements d'honoraire quel que soit le médecin (si vous avez déclaré un médecin traitant).
- Tiers payant intégral si vous avez souscrit à un contrat complémentaire santé sélectionné ACS après le 1^{er} juillet 2015.
- Pas de franchise médicale ou de participation forfaitaire.
- Des réductions sur vos factures de gaz et d'électricité.

EN MARS, FAITES LE TEST !

Le cancer colorectal touche 43 000 personnes et est à l'origine de plus de 17 500 décès chaque année en France. Il s'agit du 2^{ème} cancer le plus meurtrier et du 3^{ème} cancer le plus fréquent. Pourtant, s'il est détecté tôt, le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.

Comment le cancer du côlon se développe-t-il ?

Les facteurs de risques avérés pour le cancer colorectal sont la mauvaise alimentation, le manque d'activités physiques et l'alcool. Ce cancer se développe à partir des cellules qui tapissent la paroi interne du côlon.

Pourquoi se faire dépister ?

En France, on estime à près de 17 millions le nombre de femmes et d'hommes de 50 ans et plus concernés par le dépistage du cancer colorectal. Il permet de diminuer de 15 à 20% la mortalité liée à cette maladie.

Comment se passe le dépistage ?

Je fais le test à mon domicile

Tous les deux ans, si vous avez entre 50 et 74 ans, vous recevez un courrier vous invitant à consulter votre médecin traitant. Votre médecin vous remet le test et vous explique comment l'utiliser à votre domicile.

Un test immunologique, simple et performant

Le test est rapide, fiable et le patient n'a pas de frais à avancer. Le kit est remis gratuitement par le médecin traitant à son patient et l'analyse du test est automatiquement prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

PROGRAMME

13 mars / Journée d'informations gratuites à l'agence CPAM de Nice Pertinax

18 mars / Tous en selle - Course de « Vélos Bleus » le long du Paillon - Promenade du Paillon à Nice

21 mars / Journée Mars Bleu - Hôpital de Grasse

29 mars / Côlon Tour : voyage au cœur d'un côlon géant - Hôpital Pasteur à Nice

/ Journée d'informations gratuites à l'agence CPAM de Menton

En savoir plus : EPSAM 17 rue d'Italie - NICE

04 89 05 93 92 ou ameli.fr

Info Mairie 04 93 41 71 81

